



Exp.: Rue du commerce 96, 1040 Bruxelles

## Note aux Ordonnateurs

---

votre courrier du

vos références

nos références

annexe(s)

### Fichiers de contrôle reprenant la date de début des bonifications d'échelles

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Les membres du personnel n'ont droit à une bonification d'échelle **qu'après 2 ans** ("exceptionnel") ou **après 3 ans** ("répond aux attentes") **d'ancienneté pécuniaire acquise à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2014\***.

<h2>FICHER DE CONTRÔLE REPRENANT LA DATE DE DEBUT DES BONIFICATIONS</h2>
--

PersoPoint a établi des fichiers de contrôle mentionnant

1. les agents pour lesquels l'**ancienneté pécuniaire a été adaptée entre janvier 2014 et janvier 2017** dans les fichiers de PersoPoint.  
Il s'agit des agents
  - sujets à une **perte d'ancienneté pécuniaire** ou
  - de ceux bénéficiant d'une **ancienneté pécuniaire supplémentaire**
2. les agents pour lesquels la **date de début de la bonification d'échelle** se situe **dans le futur**

\*Art 42 et 43 de l'AR du 25 octobre 2013 relatif à la carrière pécuniaire des membres du personnel de la fonction publique fédérale

## FICHER DE CONTROLE REPRENANT LA DATE DE DEBUT DES BONIFICATIONS

Nom	Description
<b>MATRICULE</b>	Matricule de l'agent concerné
<b>NOM - PRENOM</b>	Nom et prénom de l'agent concerné
<b>GRP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 = statutaire FR</li> <li>• 12 = contractuel FR</li> <li>• 21 = statutaire NL</li> <li>• 22 = contractuel NL</li> </ul>
<b>IMP</b>	Imputation budgétaire
<b>CONT</b>	Numéro de contrat auprès de PersoPoint
<b>DATSTART</b>	Date de début de la bonification telle qu'introduite par PersoPoint
<b>BONIFNOMI1</b>	Le montant nominal de la bonification d'échelle
<b>BONIFNOMI2</b>	Le montant nominal de la bonification d'échelle dans la sauvegarde
<b>ANCDAT_201701</b>	La <b>date de début de l'ancienneté pécuniaire</b> dont Persopoint dispose <b>au 1.1.2017</b>
<b>ANCDAT_201401</b>	La <b>date de début de l'ancienneté pécuniaire</b> dont Persopoint disposait <b>au 1.1.2014</b>
<b>DIF_MONTHS_ANC</b>	La différence en termes de nombre de mois entre la date d'ancienneté au 1.1.2017 et celle au 1.1.2014 (+ ou -)
<b>CORDON</b>	Le numéro d'ordonnateur
<b>DATPAY</b>	201704: mois sur lequel les données sont basées

# INTERVENTION DES ORDONNATEURS

PersoPoint demande **de contrôler la date de début de la bonification d'échelle des agents figurant dans le fichier.**

## ***Adaptation de la date de début de l'ancienneté pécuniaire entre janvier 2014 et janvier 2017***

La date de début de la bonification d'échelle transmise peut en fait être fautive pour cause de perte de l'ancienneté pécuniaire.

Si tel est le cas, **la date de début correcte de la bonification d'échelle** doit alors **être communiquée au moyen d'un Relevé de Mutations ordinaire.**

### **!!!Attention!!!**

1. La perte de l'ancienneté peut être consécutive à un **congé ou** à une **absence antérieure au 1.1.2014**. Dans ce cas, il se peut qu'il n'y ait aucune perte de l'ancienneté pécuniaire après le 1.1.2014, de même qu'aucune répercussion au niveau de la date de début de la bonification d'échelle.
2. Dans certains cas, il ne s'agit pas d'une perte d'ancienneté pécuniaire mais bien du droit à une **ancienneté supplémentaire**.  
Lesdits cas doivent être recherchés. La date de début de la bonification d'échelle est-elle le 1.1.2016/2017? La date de début de l'ancienneté pécuniaire est-elle correcte et à partir de quel moment est-elle applicable? Les éventuelles adaptations doivent être communiquées au moyen d'un Relevé de Mutations ordinaire.

## ***Date de début de la bonification d'échelle située dans le futur***

**Les futures dates de début de bonifications d'échelles** ne peuvent jamais être communiquées à PersoPoint étant donné qu'elles ne peuvent pas encore être chargées.

Ces dates doivent à nouveau être transmises dans le cycle de mutations concerné

- par interface si la date de début se situe toujours en 2017
- par Relevé de Mutations ordinaire s'il s'agit de dates postérieures à 2017

Merci pour votre collaboration.  
Bien à vous

Liliane Verreyen  
Responsable PersoPoint